

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Rentrée solennelle de la Cour constitutionnelle : "préserver l'intérêt supérieur de la Nation"

À l'occasion hier de la rentrée solennelle de la Cour constitutionnelle en présence du chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, la "gardienne des lois", Marie-Madeleine Mborantsuo, a exhorté le gotha politico-administratif à placer l'intérêt de la Nation au-dessus de toute chose. C'est également l'opportunité pour la patronne de cette institution d'évoquer les élections générales pointant inexorablement à l'horizon.

Yannick Franz IGOHO  
Libreville/Gabon

UNE rentrée solennelle de la Cour constitutionnelle différente des précédentes ! Normal, ledit événement républicain est couplée, cette année, avec la première Rencontre depuis hier à Libreville des femmes africaines juges. Et ce, jusqu'à ce jour sur le thème, "La présence des femmes africaines dans la magistrature/Bilan et perspectives".

Comme chaque année, le gotha politico-administratif en tête duquel le président de la République, Ali Bongo Ondimba, a effectué hier le déplacement du "Palais de la Constitution" – signe de l'intérêt porté audit exercice républicain. Tout en souhaitant la bienvenue aux convives et autres hôtes de marque, la présidente de la Cour constitutionnelle a souligné l'implication constante du premier magistrat gabonais. "Votre présence chaque année



Vue du déroulement de l'audience de rentrée solennelle de la Cour constitutionnelle.

en ces lieux est donc la manifestation de votre attachement aux principes républicains et surtout l'expression de la place prépondérante que vous conférez à la Loi fondamentale", a-t-elle lancé à l'endroit du numéro un gabonais. Avant de rappeler le champ d'action de son insti-

tution : "La Loi fondamentale confie à la Cour constitutionnelle un domaine de compétence très étendu. Du contrôle de la constitutionnalité des lois et actes réglementaires à la régularité des élections..."

Non sans dresser le bilan de l'année écoulée, en matière d'actes

juridictionnels (Ndlr : décisions rendues et avis émis). Bien entendu, l'oratrice n'a pas dérogé à la règle tacite consistant, en pareille circonstance, à commenter l'actualité. D'où son commentaire sur l'harmonisation au Gabon des mandats politiques [avec un accent particulier sur

le cas du Sénat], une décision résultant de la récente concertation politique, convoquée par le "locataire du bord de mer".

"(...) Le Sénat étant la Chambre du Parlement représentant les collectivités locales, le grand écart entre la durée du mandat des sénateurs et celui des élus locaux a été, pendant de longues années, à l'origine des situations pour le moins incongrues", soutient-elle. Les élections générales qui auront lieu dans quelques mois ont donné l'occasion à la "juge constitutionnelle en chef" de rappeler les principales phases du processus électoral mais surtout le rôle dévoué à toutes les parties impliquées.

Aussi milite-t-elle pour que l'élection demeure toujours : "(...) le moyen d'expression essentiel de la souveraineté du peuple". "Dans une démocratie, elle (l'élection) reste, quelles que soient ses carences, la principale modalité de participation des populations à la vie politique", a-t-elle martelé. Cette dernière de renchérir : "Nous devons porter notre regard bien au-delà d'une échéance électorale car l'enjeu d'une élection dépasse largement le seul changement de titulaires du pouvoir politique ; il est et demeure un instrument de mesure de notre adhésion à un système démocratique et cette question pour une Nation, importe bien plus que le choix en faveur de tel ou tel candidat". Dans le même registre, Marie-Madeleine Mborantsuo a prôné la préservation de l'unité nationale. "Nous devons en permanence avoir à l'esprit, quelles que soient nos convictions politiques, qu'il y a toujours un intérêt supérieur qu'il faut à tout prix préserver. C'est notre bien commun le plus précieux, notre bien le plus cher : la paix". Avant de conclure : "(...) Seul un pays en paix peut porter un régime démocratique et garantir les droits et libertés fondamentales."

## Contrepoint Un chantier permanent !

Y.F.I  
Libreville/Gabon

EN marge de la rentrée solennelle de la Cour constitutionnelle, le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, a présidé hier, l'ouverture des travaux de la première Rencontre des femmes africaines juges au "Palais de la Constitution gabonaise". En présence de Marie-Madeleine Mborantsuo, présidente de l'institution constitutionnelle, non moins tête de file de la Conférence des juridictions constitutionnelles africaines (CCJA) et ses collègues du continent.

Depuis hier, les participantes planchent sur le thème : "La présence des femmes africaines dans la magistrature/Bilan et perspectives". Objectif : identi-



fier et résoudre les entraves au bon déroulement de la carrière des femmes dans le très sensible domaine de la magistrature, à l'échelle du continent. La juge constitutionnelle et son homologue de la République démocratique du Congo, Dieudonné Kamuleta Badibanga, par ailleurs

vice-président de la CCJA, ont tous deux salué le leadership du président gabonais dans la promotion, la protection et l'effectivité des droits de la Femme. En atteste la distinction "He for she" décernée par l'Onu Femmes au premier magistrat gabonais, pour ne citer que cet exemple.

Certes, le chef de l'État a reconnu que des avancées ont été enregistrées dans la réduction des inégalités basées sur le genre – décennie de la Femme, Loi sur les quotas d'accès aux femmes aux fonctions politiques et étatiques, entre autres - il invite cependant à ne pas baisser les bras. Pour lui, la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes constitue impérativement un combat de "longue haleine". Aussi, a-t-il suggéré que les efforts consentis se généralisent à toutes les couches de la société gabonaise voire africaine.

Gageons que ce cheval de bataille du numéro un gabonais fera également école comme celui de la préservation de l'Environnement qui est reconnu hors des frontières de notre pays.